

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 6 août 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10181

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire, Monsieur Raymond Morin, constant qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10182

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, et résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10183

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délage;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10184
ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 31 juillet 2019 totalise 122,094.57\$.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, et appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le Conseil municipal de Déléage.

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10185
FORFAIT TÉLÉPHONIQUE POUR AVIS JURIDIQUE

CONSIDÉRANT que le forfait téléphonique avec la firme DHC avocats vient à échéance et que ce conseil juge opportun de le renouveler:

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Déléage de renouveler le forfait téléphonique au même tarif pour la prochaine année, soit 400.00\$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10186
DEMANDE D'ENVOYER UNE LETTRE À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – CORRECTION DU BARRAGE D'AUMOND

CONSIDÉRANT certaines préoccupations sur le niveau anormalement élevé des eaux du lac Murray;

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps, la situation se détériore, et ce depuis les six dernières années, ayant comme conséquence de causer des torts et des problèmes d'inondations pour les riverains de notre municipalité ainsi que ceux du lac Murray dans la Municipalité d'Aumond;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage;

D'ENVOYER une lettre à la Sécurité publique afin qu'une étude soit effectuée ayant pour but d'apporter les corrections nécessaires au Barrage d'Aumond ou à tous autres endroits pour aider à prévenir la situation d'inondation sur notre territoire lors de la crue des eaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10187

RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION POUR LA TIMBREUSE – PITNEY-BOWES

CONSIDÉRANT que le contrat de location de la timbreuse (Pitney Bowes) arrive à échéance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'AUTORISER le renouvellement de la location de la timbreuse aux conditions tel que stipulé dans le contrat no.030008686 au montant annuel de 1,752.96\$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10188

OUVERTURE ET RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE IN2019-002 POUR L'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation 2019-06-CMD10141 concernant la rénovation des bureaux municipaux existants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une seule offre, soit celle des Entreprises Ma-Mi inc. au montant de 41,970.00 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois de suspendre le projet de rénovation jusqu'à ce qu'une décision soit prise pour le projet d'agrandissement de la salle communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10189

FONDATION SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET CENTRE D'INTERPRÉTATION – 7^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT que la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau et le Centre d'interprétation s'associent pour la réalisation d'un tournoi golf bénéfique dans le but de recueillir des fonds pour permettre d'offrir de l'aide pour des besoins spécifiques et pour le traitement d'archives photographiques;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'AUTORISER la réservation de 2 billets aux coûts de 50.00\$ chacun (excluant les taxes) pour la participation au souper de la Fondation Santé Vallée-de-la-Gatineau et le Centre d'interprétation pour leur tournoi golf bénéfique

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10190

APPUI À LA MRCVG – DEMANDE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a demandé à plusieurs reprises au ministère des forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'exclure de son projet de règlement de tarification reliée à l'exploitation de la faune, les interventions de la MRCVG ou des citoyens lorsque ces derniers sont effectués en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT que la demande présentée préalablement à l'adoption de la nouvelle tarification et des préoccupations soulevées par suite de son adoption;

CONSIDÉRANT que les frais facturés au citoyen présentant une demande de certificat d'autorisation au MFFP, pour des interventions visées aux articles 103 à 110 de la LCM, sont actuellement de 633.00\$, demande qui était auparavant sans frais.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'APPUYER la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche, afin de demander à nouveau au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir la tarification imposée aux citoyens présentant une demande de certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10191

APPUI À LA MRCVG – DÉLAI ET CONCERTATION ENTRE LES DIFFÉRENTS MINISTÈRES

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour réitérer l'importance de ces dossiers, lesquels passent indéniablement par la collaboration et la concentration des ministères impliqués;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'APPUYER la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa démarche et de demander au gouvernement du Québec d'imposer aux différents ministères impliqués dans des projets, de mettre en place toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ces projets et d'assurer la collaboration de tous les intervenants concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10192

ABOLIR LE POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

- CONSIDÉRANT** la réorganisation du service des travaux publics;
- CONSIDÉRANT** l'embauche d'un contremaître;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage;
- D'ABOLIR** le poste de Directeur des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 525-URB-2019, PORTANT SUR LES NUISANCES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 524-URB-2014

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur Jean-Pierre Morin, voulant que le règlement # 525-URB-2019 portant sur les nuisances et abrogeant le règlement # 524-URB-2014, soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure. Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10193

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE CONGRÈS FQM 2019

- CONSIDÉRANT** le congrès de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec;
- CONSIDÉRANT** que les frais d'inscription plus les taxes applicables de 1,598.00\$ excluant les taxes ainsi que les frais inhérents à ce congrès qui ne sont pas inclus ou qui pourraient s'ajouter dans le coût d'inscription, sur présentation de pièces justificatives;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Déléage;
- D'AUTORISER** tous les frais inhérents au congrès de la FQM pour le maire, monsieur Raymond Morin ainsi que pour la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Sandra Bélisle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10194

EMPLACEMENT POUR LE CENTRE MULTIFONCTION/PHASE PATINOIRE

- CONSIDÉRANT** qu'un sondage a été effectué auprès des contribuables de la municipalité sur l'emplacement qui devrait être privilégié pour la construction du nouveau centre multifonction\phase patinoire;
- CONSIDÉRANT** le travail d'analyse des membres du conseil sur les éléments positifs et négatifs de l'emplacement idéal;
- CONSIDÉRANT** les divergences d'opinions sur l'emplacement idéal, le maire demande le vote;

EMPLACEMENT DE L'ÉDIFICE PALMA MORIN	EMPLACEMENT DU PARC MUNICIPAL
Gilles Jolivette	Jean-Pierre Morin
Louise Charlebois	Michelle Briand
Michel Guy	Denis Brazeau

Exceptionnellement, le maire se prévaut de son droit de véto, en faveur de l'emplacement de l'édifice Palma Morin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Délégé;

QUE le Centre multifonction/Phase patinoire soit construit en arrière de l'édifice Palma Morin.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10195

AUTORISATION DE DÉBUTER LES TRAVAUX – CENTRE MULTIFONCTIONNEL (PHASE PATINOIRE)

CONSIDÉRANT que le conseil a statué sur l'emplacement du nouveau Centre multifonction/phase patinoire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil;

D'AUTORISER le début des travaux pour la phase de la patinoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10196

CHAMBRE DES COMMERCES – LEVÉE DE FONDS

CONSIDÉRANT que la Chambre des commerces de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau organise un tournoi de golf bénéfice annuel ayant lieu le 11 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil de municipal de Délégé;

D'AUTORISER une dépense pour l'achat de 2 billets au coût de 60.00\$ chacun excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10197

MANDAT POUR LE NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT/PLUVIAL

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer le nettoyage du réseau d'égout et pluvial;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu;

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire-Trésorière à effectuer les démarches pour mandater un entrepreneur pour le nettoyage du réseau d'égout/pluvial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10198

MANDATER UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC DES PROBLÉMATIQUES DE LA STATION DE POMPAGE ET D'ÉTABLIR UN PLAN CORRECTEUR

CONSIDÉRANT qu'il y a exigence de suivi et de débordement du poste de pompage tel que spécifié dans le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1 – ROMAEU);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une analyse de la station de pompage et d'y apporter des correctifs nécessaires;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement du réseau sanitaire sur le secteur de la rue Rivière Gatineau est actuellement en attente du CA de la part du MELCC;

CONSIDÉRANT que le projet est en partie financé par la TECQ 2014-2018 et que les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le projet servira entre autres à capter les eaux usées de résidences utilisant un système de traitement des eaux usées pour résidences isolées en fin de vie;

CONSIDÉRANT l'urgence environnementale de réaliser le projet;

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par le conseiller Michel Guy et résolu;

QUE ce conseil autorise la Directrice générale à mandater une firme d'ingénieur spécialisée rapidement afin d'établir un diagnostic et de préparer un plan correcteur.

QUE ce conseil s'engage à remettre au Ministère de l'Environnement le plan correcteur pour le 31 octobre 2019 et de réaliser tous les travaux pour le 15 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10199

ALLIANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC – DEMANDE DE SIGNALISATION TOURISTIQUE (PONT DE PIERRE)

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau travaille présentement sur un projet de route touristique et que notre attrait touristique du site du pont Pierre a été identifié comme un point d'ancrage;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation de participer au programme gouvernemental de signalisation touristique

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10200

ADOPTION DU RÈGLEMENT – LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

- CONSIDÉRANT** que la municipalité s’est dotée d’une politique Amis des Aînés (MADA) et la mise en place de maison intergénérationnelle;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Déléage est régie par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L »R »Q c.A-19.1) et que le règlement numéro 354 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;
- CONSIDÉRANT** qu’un règlement de zonage, règlement numéro 354, est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 23 novembre 1994, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT** que l’ensemble des éléments respecte les objectifs du règlement de zonage;
- CONSIDÉRANT** que le dossier a été transféré au CCU pour étude et qu’il est recommandé de permettre aux résidents de Déléage d’intégrer le logement intergénérationnel dans le logement unifamilial et que le conseil municipal entérine la recommandation du CCU et désire aller de l’avant avec ce projet de règlement;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Déléage;
- D’APPORTER** des modifications dans ce type de logement afin de soutenir les citoyens qui désire héberger leurs parents en bénéficiant de crédits d’impôt.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10201

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR PERMETTRE UNE MODIFICATION À LA PROPRIÉTÉ DONT LE MATRICULE EST LE NUMÉRO 5432-10-8145

- CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour rénover sa maison, aux membres du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);
- CONSIDÉRANT** que le propriétaire a acquitté les sommes dues pour les frais d’étude de dossier;
- CONSIDÉRANT** que la hauteur du garage ne dépassera pas la hauteur de la maison et qu’il n’y aura pas d’augmentation du pourcentage d’emprise sur le terrain;
- CONSIDÉRANT** que le CCU accepte la demande du citoyen;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage;
- D’AUTORISER** la demande de dérogation mineure soit celle de la construction d’un garage.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10202

**AUTORISER LA COLLABORATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÈNEMENT
«LÉGÈREMENT CRINQUÉ» AYANT LIEU DU 13 AU 15 SEPTEMBRE 2019.**

- CONSIDÉRANT** que l'évènement « Légèrement Crinqué » aura lieu du 13 au 15 septembre prochain;
- CONSIDÉRANT** que l'entente de service entre les deux parties est déjà autorisée et signée;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité doit défrayer les coûts inhérents aux spectacles au préalable;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité est partie prenante de l'évènement et qu'elle doit fournir du matériel granulaire afin de permettre l'accès sécuritaire au site;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;
- D'AUTORISER** la collaboration de la municipalité avec l'évènement « Légèrement Crinqué ». par le biais de fournitures et de main d'œuvre;
- D'AUTORISER** les dépenses inhérentes aux spectacles et tout autre frais nécessaire au déroulement de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10203

DÉJEUNER DU MAIRE – 15 SEPTEMBRE 2019

- CONSIDÉRANT** que le Déjeuner du maire a pour but d'amasser des fonds afin de soutenir financièrement les activités de la Fondation Camps le Terrier et des loisirs de la municipalité que celui-ci aura lieu le dimanche 15 septembre prochain
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délégation;
- D'AUTORISER** les dépenses nécessaires requises pour la tenue du Déjeuner du maire;
- QUE** le maire ainsi que toute son équipe invitent les citoyens et amis (es) de la Municipalité de Délégation au Déjeuner du maire ayant lieu le 15 septembre prochain à la salle de l'édifice Palma Morin à compter de 8h30;
- QUE** les fonds amasser seront remis 75% des fonds amasser seront remis à la Fondation Camps le Terrier et 25% sera remis aux loisirs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-08-CMD10204

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 20h20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale et secrétaire-trésorière